

Etablissement primaire
Promenades / Jacques-Dalphin

Mémento

Année scolaire 2014-2015

Ecole des Promenades



Ecole Jacques-Dalphin



Table des matières

1.	Mot du directeur	5
2.	Administration	6
3.	Direction d'établissement	6
4.	Corps enseignant de l'établissement.....	6
5.	Coordinatrice pédagogique	8
6.	Infirmières scolaires	8
7.	Formatrice consultante en éducation et promotion de la santé	9
8.	Educatrice rattachée à l'école des Promenades	9
9.	Responsables des bâtiments scolaires (RBS)	9
10.	Horaire journalier (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi)	10
11.	Plan d'étude romand	10
12.	Devoirs, études surveillées et soutien hors temps scolaire	11
13.	Changements personnels	11
14.	Demandes de congés, absences et déménagement des élèves	12
15.	Activités parascolaires	13
16.	Conseil d'établissement	14
17.	Association de parents d'élèves de l'école Jacques-Dalphin (APE-JD) ..	15
18.	Service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)	15
19.	Office médico-pédagogique	16
20.	Service dentaire scolaire (SDS)	16
21.	Association des répétiteurs AJETA (ARA)	16
22.	Le Chaperon Rouge.....	17
23.	Assurance pour accidents scolaires	17
24.	Effets personnels et dommages causés par des élèves :	17
25.	Objets trouvés	18
26.	Adresses cantonales utiles.....	18
27.	ETIDEP	19
28.	Quelques dates importantes	19
29.	Règlement de l'établissement	20
30.	Plans des écoles	21
	Ecole des Promenades	21
	Ecole Jacques-Dalphin.....	22
31.	Notes personnelles	23

1. Mot du directeur

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, j'ai le plaisir d'accueillir votre enfant dans l'établissement Promenades/Jacques-Dalphin et lui souhaite la bienvenue.

Cette année scolaire 2014-2015 sera marquée, entre autres, par la poursuite du travail autour des objectifs définis dans le projet d'établissement en collaboration avec les membres du Conseil d'établissement, à savoir :

- Permettre aux enseignants de participer à des moments d'échanges de pratiques afin de leur donner l'opportunité d'avoir une meilleure connaissance des ressources disponibles pour proposer aux élèves des activités différenciées et variées ;
- Poursuivre la formation continue permettant de mieux comprendre les difficultés des élèves en lien avec la lecture ;
- Mettre en place le processus d'accueil des nouvelles familles et plus particulièrement le réseau de "parrains-marraines" ;
- Définir les actions permettant de sensibiliser les enfants et leur famille à l'utilisation d'internet et des médias numériques (opportunités et risques).

Vous trouverez, dans le présent mémento, de nombreuses informations pratiques auxquelles vous pourrez vous référer tout au long de l'année. Je vous remercie de bien vouloir prêter une attention particulière à ce document et le conserver jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Vous pouvez en tout temps le consulter sur le site internet de l'école, à cette adresse :

<http://icp.ge.ch/ep/etidep/spip.php?rubrique846>

Je saisis cette occasion pour vous rappeler que le titulaire de classe est votre enfant est l'interlocuteur privilégié. Je vous recommande de vous adresser à lui en toutes circonstances. Les liens que vous créez, ainsi que les contacts réguliers que vous établirez dans un climat de confiance mutuelle, seront les garants d'une année scolaire réussie

Dès lors, n'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignante de votre enfant. Celle-ci se tient à votre disposition, **sur rendez-vous**, pour aborder son parcours scolaire et toutes situations qui le concernent. Vous pouvez solliciter un entretien à travers la fourre de correspondance, le carnet de devoirs ou en lui écrivant.

Je forme des vœux de pleine réussite pour votre enfant et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Frédéric Heiz
Directeur

2. Administration

Directeur : **Monsieur Frédéric HEIZ**
Boulevard des Promenades 24
1227 Carouge
Téléphone : 022 342 59 49
E-mail : frederic.heiz@edu.ge.ch

Secrétariat : **Madame Sonia MORANDINI**
Boulevard des Promenades 24
1227 Carouge
Téléphone : 022 342 59 49
Télécopieur : 022 300 12 71
E-mail : sonia.morandini@edu.ge.ch

3. Direction d'établissement

Rattaché à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), le directeur de l'établissement est responsable du bon fonctionnement et de l'évolution de son établissement dans le domaine de l'enseignement et du suivi collégial des élèves, de la gestion des ressources humaines, de la gestion administrative, des relations, de la collaboration et de la communication, en fonction des objectifs pédagogique du projet d'établissement.

Sa mission consiste prioritairement à mettre en œuvre les conditions d'une formation des élèves efficace et équitable. **Il reçoit sur rendez-vous.**

4. Corps enseignant de l'établissement

Le titulaire de classe est votre interlocuteur privilégié, à qui vous devez vous adresser en premier lieu. Les informations nécessaires concernant le plan d'études romand (cf. point 11), l'enseignement, l'évaluation, les règlements d'école et de classe ainsi que le fonctionnement de la classe, vous sont apportées lors d'une réunion de parents, en début d'année scolaire.

Ecole des Promenades

Adresse : Boulevard des Promenades 24
1227 Carouge
Téléphone : 022 342 59 40

Cycle 1	1P	Mme Catherine DUPONT
	2P	Mme Séverine HÄNNI
	3P	Mme Sabine DELVECCHIO RONCHI
	4P	Mme Sandra BERNOTTI
Cycle 2	5P	Mme Sabina GALATI
	6P/7P	Mme Nuria RUIZ
	7P/8P	Mme Patricia BOTTIGLIERI ROCH

Ecole Jacques-Dalphin

Adresse : Rue Jacques-Dalphin 33

1227 Carouge

Téléphone : 022 342 28 32

Cycle 1	1P	Mme Anne-Catherine MONNIER
	1P	Mme Claudia ALEXANDRE INACIO
	2P	Mme Christine SALZMANN et Mme Sabine DOESSEGGER
	3P	Mme Dominique ANTONIOLI et Mme Juliane ISAAC
Cycle 2	4P	Mme Marie-Paule PLANCHEREL
	5P	Mme Cesarina GUIDA
	6P	Mme Chantal GUÉRON
	7P	Mme Pascale TAPPOLET JENNY
	7P	Mme Valérie LATEO
	8P	Mme Rose-Marie PALAZON

Enseignante chargée du soutien pédagogique (ECSP)

Mme Sybille BERTHOD et Mme Julianne ISAAC

L'enseignante chargée du soutien pédagogique permet d'augmenter les forces du corps enseignant. Elle est détachée de la charge d'une classe pour :

- mettre en place les mesures d'accompagnement, au cours du premier trimestre, en collaboration avec les titulaires ;
- apporter du soutien aux élèves en difficulté d'apprentissage par une prise en charge hors de la classe par petits groupes ou grâce à une aide au sein de la classe ;
- participer au suivi collégial du parcours des élèves (évaluations et décisions concernant les élèves avec lesquels elle a travaillé) ;
- développer des pratiques de différenciation.

Enseignante titulaire complémentaire

Mme Julienne NTAMUSHOBORA

Avec l'introduction du mercredi matin et les modifications de la grille horaire des élèves de 5P à 8P, une enseignante titulaire complémentaire assurera l'enseignement de certaines disciplines, dans ces années scolaires.

Classe d'accueil (CA)

Mme Simone DEVAUD

L'enseignante titulaire de la classe d'accueil centre son activité pédagogique sur l'apprentissage rapide des notions de base du français. Les élèves allophones de 3P¹ à 8P concernés sont scolarisés à mi-temps dans une structure de ce type et poursuivent leur scolarité dans leur classe de référence le reste du temps.

L'effectif réduit qui caractérise une classe d'accueil (max. 12 élèves) facilite les acquisitions et contribue à une intégration plus rapide au cursus des classes de l'enseignement ordinaire.

¹ sous certaines conditions

Maîtres de disciplines artistiques et sportives (MDAS)

	Ecole des Promenades	Ecole Jacques-Dalphin
Arts visuels	M. Lucas STRYJENSKI	M. Patrick FONTAINE
Education physique	Mme Katarina KARASYOVA	
Musique / Rythmique	Mme Anne CHAPEL	

Les maîtres de disciplines artistiques et sportives (MDAS) complètent l'enseignement dispensé par les titulaires de classe dans ces disciplines. Ils privilégient un climat dans lequel l'élève peut s'exprimer, matérialiser un projet et approcher divers univers : corporel, musical et artistique (gymnastique, psychomotricité, natation, musique, rythmique, expression plastique). Par leur enseignement, ils favorisent l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et participent activement au suivi collégial du parcours des élèves.

5. Coordinatrice pédagogique

Mme Françoise SÜTTERLIN

La coordinatrice pédagogique apporte ses compétences au service de l'établissement. Avec le directeur, elle définit les objectifs et modalités de travail en lien avec les besoins spécifiques de l'établissement, sur les objets suivants :

- ♦ projet d'établissement
- ♦ formation continue
- ♦ moyens d'enseignement
- ♦ suivi des enseignants en période probatoire

6. Infirmières scolaires

Promenades : Mme Lisiane KAMBER – présence le mardi après-midi ☎ 022 342 59 40
Jacques-Dalphin : Mme Francine ROCHAT – présence le mardi après-midi ☎ 022 342 71 22

Soumise au secret professionnel, l'infirmière scolaire est à la disposition des élèves et de leurs parents.

Elle veille à l'accueil et à la bonne intégration scolaire des enfants porteurs de maladie chronique ou de handicap. Elle est à l'écoute des enfants en souffrance ou en danger et assure soutien et aide aux familles concernées. Elle participe à la prévention et à la surveillance des maladies transmissibles.

Une visite de santé obligatoire est prévue pour tous les élèves, au plus tard en 2P pendant l'année scolaire, ainsi que pour les nouveaux élèves. Cette visite permet d'établir un premier contact avec les parents et d'aborder avec eux les aspects en lien avec la santé et le développement de leur enfant. L'adaptation en milieu scolaire, les rythmes et l'hygiène de vie (alimentation, sommeil...) sont également évoqués. L'infirmière rencontre les élèves selon leurs besoins sans leurs parents tout au long de leur scolarité. A la suite de ces visites, elle prend contact avec la famille, si nécessaire.

Il est également possible de prendre rendez-vous avec l'infirmière scolaire en laissant un message au Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ) au 022 546 41 00 (cf. point 18).

7. Formatrice consultante en éducation et promotion de la santé

La formatrice consultante en éducation et promotion de la santé intervient dans l'établissement pour l'éducation sexuelle des élèves à partir de la 4P. Elle peut également être une personne ressource pour la formation et la mise en place de projets collectifs de promotion de la santé et de prévention, ainsi que répondre, en sa qualité d'experte, à des demandes spécifiques d'enseignants, des élèves ou de la direction, en lien avec la sexualité, l'intimité et le respect.

<http://edu.ge.ch/ssj/spip.php?rubrique347>

8. Educatrice rattachée à l'école des Promenades

Mme Beatriz GARCIA

L'éducatrice est à la disposition des élèves de l'école des Promenades pendant leur parcours scolaire. Elle offre un espace de parole lorsqu'un élève rencontre des difficultés. Elle est également à disposition des parents pour partager, développer des pistes de réflexion et les soutenir par rapport à des préoccupations socio-éducatives.

Elle travaille et intervient en étroite collaboration avec le directeur, l'infirmière et le corps enseignant. Dans le cadre de ses collaborations, elle peut être amenée à intervenir en classe, dans le préau de l'école et lors d'entretiens réunissant enseignants, parents (et autres partenaires si besoin).

L'éducatrice collabore également avec les services de l'Office de la jeunesse ainsi que différents partenaires qui gravitent autour de l'école (service social, parascolaire, service communal, centre de loisirs, office médico-pédagogique).

Elle est présente dans l'école :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
de 14h00 à 17h15	de 10h30 à 14h45	Sur rendez-vous	de 7h45 à 14h00	de 14h à 18h30

Elle peut aussi être contactée de la manière suivante :

- en l'appelant au 022 301 56 54
- par mail : beatriz.garcia@edu.ge.ch
- en passant à son bureau qui se trouve au deuxième étage ou en lui laissant un message dans sa boîte aux lettres
- en signalant à l'enseignant de votre enfant que vous souhaitez la rencontrer.

9. Responsables des bâtiments scolaires (RBS)

Promenades : M. Claudio SABATO
Jacques-Dalphin : M. Patrick COPPEX

Le responsable du bâtiment scolaire a pour mission principale d'entretenir les bâtiments scolaires, propriétés de la commune de Carouge dont il est l'employé. Il participe également à la vie de l'école en étant présent au quotidien dans le bâtiment et en s'investissant lors des manifestations scolaires.

10. Horaire journalier (lundi, mardi, mercredi matin², jeudi et vendredi)

Pour le cycle élémentaire (1P à 4P)

Matin : 8h00 - 11h30
Après-midi : 13h30 - 16h00

Les élèves de 1P et 2P bénéficient d'un temps d'accueil en classe entre 8h00 et 8h45 et entre 13h30 et 14h00. Les leçons collectives débutent à 8h45 et à 14h00.

Pour le cycle moyen (5P à 8P)



Introduction du mercredi matin

Lundi, mardi, **mercredi**, jeudi et vendredi : 8h00 - 11h30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 - 16h00

Avant 8h00, de 11h30 à 13h30 et dès 16h00, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou du parascolaire, s'ils y sont inscrits (cf. point 15).

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école, sauf exceptions (élèves de 1P -2P, urgence, rendez-vous, entretien, etc.). Ils attendent leur enfant à l'extérieur du bâtiment.

11. Plan d'étude romand

Les activités menées à l'école s'inscrivent dans un projet global de formation concrétisé par le Plan d'études romand (PER). Il décrit les apprentissages que chaque élève effectuera tout au long de sa scolarité obligatoire (de la 1^e à la 11^e année). Le PER est organisé en trois entrées : les domaines disciplinaires, les capacités transversales et la formation générale.

Les **domaines disciplinaires** couvrent l'ensemble des disciplines scolaires, communes aux cantons romands, et sont constitués de plusieurs disciplines qui ont des liens entre elles. Ainsi, dès la 1P, l'élève travaillera dans les domaines des langues, des mathématiques et sciences de la nature, des sciences humaines et sociales, des arts et du corps & mouvement.

Les **capacités transversales** sont des aptitudes indispensables à la réussite des apprentissages, telles que la collaboration, la communication, les stratégies d'apprentissage, la pensée créatrice et la démarche réflexive. Ces capacités transversales se développent à travers le travail effectué dans les domaines disciplinaire et deviennent progressivement, pour l'élève, des outils au service de ses apprentissages.

La **formation générale** rassemble des thématiques que l'école doit rendre en compte pour chaque élève, à savoir les MITIC (médias, images et technologies de l'information et de la communication), la santé et le bien-être, les choix et projets personnels, l'exercice de la démocratie et les interdépendances, qu'elles soient sociales, économiques ou environnementales.

www.plandetudes.ch

² Seuls les élèves de 5P à 8P sont concernés par le mercredi matin

12. Devoirs, études surveillées et soutien hors temps scolaire

Les élèves de la 3P à la 8P accomplissent des devoirs à domicile. Ils sont destinés à apprendre à l'élève à organiser son temps de travail et à consolider les apprentissages qu'il réalise en classe. Les travaux à domicile proposent des tâches et exercices dont l'élève cerne aisément le sens et comprend les consignes sans être contraint de solliciter l'aide d'un adulte.

Leur contenu peut porter sur toutes les disciplines. Les domaines Langues, Mathématiques et sciences de la nature, Sciences humaines et sociales sont privilégiés.

La durée des devoirs évolue entre la 3P et la 8P, d'une demi-heure à environ 3 heures par semaine.

Afin d'apporter tout l'accompagnement nécessaire aux élèves, y compris hors temps scolaire, le corps enseignant et le directeur peuvent organiser soit une séance d'études surveillées, soit un groupe de soutien pédagogique.

- Etudes surveillées

Cette prestation s'adresse aux élèves de la 3P à la 8P qui ne peuvent pas effectuer leurs travaux à domicile dans de bonnes conditions. Elle leur permet d'effectuer leurs devoirs dans un lieu calme, sous la surveillance d'un adulte.

Les parents intéressés peuvent prendre contact avec l'enseignant titulaire pour envisager une éventuelle prise en charge de leur enfant.

- Groupe de soutien pédagogique

Cette prestation s'adresse aux élèves de la 3P à la 8P ayant besoin d'un accompagnement pour dépasser leurs difficultés et se mobiliser autour de leurs apprentissages. Elle est assumée par des enseignants.

Les titulaires, avec l'accord du directeur, déterminent les élèves auxquels s'adresse ce soutien et le proposent aux parents concernés.

13. Changements personnels

La direction d'établissement doit être informée de tout changement se rapportant à l'élève, dans les meilleurs délais et par l'intermédiaire de l'enseignant.

14. Demandes de congés, absences et déménagement des élèves

MOTIF	DEMARCHE DES PARENTS
Maladie de l'enfant	Avertir l'enseignant dans les meilleurs délais ³ et excuser l'absence par écrit, dès le retour de l'enfant . Un certificat médical du médecin traitant peut être demandé. Il est exigé lorsque la maladie de l'enfant est contagieuse.
Rendez-vous chez un médecin, médecin-dentiste, psychologue, logopédiste, etc. Ces convocations, durant l'horaire scolaire, doivent garder un caractère exceptionnel.	Prévenir l'enseignant par écrit ou lui présenter la carte de rendez-vous . Pour des raisons de sécurité, si l'enfant se rend à son rendez-vous <u>seul (et que personne ne vient le chercher en classe)</u> , une décharge doit être signée par les parents. Un modèle est à disposition auprès du titulaire ou sur le site ETIDEP (cf. point 27). <u>Sans ce document, l'élève ne sera pas autorisé à quitter la classe.</u>
Deuil, circonstance exceptionnelle, cas de force majeure	Avertir rapidement l'enseignant et excuser l'absence par écrit, dès le retour de l'enfant .
Vacances hors périodes officielles : <u>moins</u> d'une semaine prévue	Adresser 15 jours à l'avance au titulaire de classe une <u>demande</u> de congé écrite, motivée et accompagnée, le cas échéant, d'une pièce justificative (ex. attestation professionnelle). A noter que les enseignants ne sont pas tenus de préparer un plan de travail à effectuer pendant une telle absence.
Vacances hors périodes officielles : <u>plus</u> d'une semaine prévue	Adresser 15 jours à l'avance au directeur d'établissement une demande de congé écrite, motivée et accompagnée, le cas échéant, d'une pièce justificative (ex. attestation professionnelle). A noter que les enseignants ne sont pas tenus de préparer un plan de travail à effectuer pendant une telle absence. Ce type de demande ne peut être fait qu'une seule fois par année.
Déménagement	Avertir l'enseignant par écrit et indiquer la nouvelle adresse complète, dès la date connue .



☛ Les congés ne peuvent ni être pris d'office, ni faire l'objet d'une simple information.

N'oubliez pas d'avertir le parascolaire de l'absence de votre enfant.

³ Un camarade de la classe, un frère ou une sœur peuvent informer l'enseignant de l'absence de votre enfant.

15. Activités parascolaires

Responsable : M. Fabien KLUNGE

☎ 079 477 18 62

@ site03@acg.ch

En dehors des heures de classe, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise la prise en charge des enfants inscrits au Restaurant scolaire (RS) et aux Activités surveillées (AS) de l'après-midi. Le GIAP est rattaché à l'Association des communes genevoises.

Accueil au restaurant scolaire (11h30 à 13h30)

Les élèves de la 1P à la 8P sont accueillis et pris en charge par les animateurs dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des cours.

- Un moment de détente, repos est organisé après le repas pour les 1P.
- Des activités ludiques, créatives, sportives ou libres sont proposées aux choix des enfants.
- Les animateurs encouragent les enfants à goûter aux différents plats.

Activités surveillées (16h à 18h)

- Un goûter varié et équilibré est proposé aux enfants.

Les élèves participent à des activités ludiques, créatives, sportives, culturelles ou dans les locaux aménagés et entretenus par les communes.

Absences, annulation des repas

Pour annoncer l'absence de votre enfant aux restaurants scolaires et aux activités surveillées et pour toutes autres informations (l'animatrice en charge de votre enfant vous rappellera dès 11 heures le matin) :

- Equipe parascolaire des Promenades : ☎ 079 909 51 08
- Equipe parascolaire de Jacques-Dalphin : ☎ 079 909 51 06

Lorsqu'une sortie, pour toute une classe ou pour l'école, est prévue, l'enseignant titulaire se charge de prévenir le restaurant scolaire de l'absence des enfants. En cas d'annulation de la sortie, les élèves qui fréquentent le restaurant scolaire ce jour-là, mangent alors leur pique-nique.

www.giap.ch

16. Conseil d'établissement

Le Conseil d'Établissement est composé de représentants des divers partenaires: parents, enseignants, représentants de la commune de Carouge, ainsi que de membres invités selon les thèmes abordés. Il est présidé par le directeur de l'établissement.

Son but est de discuter d'actions et de mesures permettant de contribuer, de la manière la plus appropriée, à améliorer l'environnement de l'établissement. Il permet également de développer un climat propice à l'apprentissage des élèves et à optimiser les relations avec les familles, les collectivités publiques locales, les services publics cantonaux ou autres partenaires de l'établissement.

Les procès-verbaux sont affichés sur les vitrines d'information à l'extérieur des écoles et consultables sur le site ETIDEP (cf. point 27).

Pour toutes communications à l'attention du conseil d'établissement, merci de contacter les **représentants des parents élus**.

Pour l'école Jacques-Dalphin, il existe une boîte aux lettres dédiée au conseil d'établissement à côté de celle de l'école.

Le Conseil d'établissement n'est pas habilité à évoquer des situations personnelles (d'un élève, d'un parent ou d'un enseignant, par exemple).

Membres permanents

Président du Conseil	Frédéric HEIZ	
Délégués des parents	Sandra GULDIMANN Isabelle PASQUIER- EICHENBERGER Romuald PAYRAUDEAU	Promenades Jacques-Dalphin Jacques-Dalphin
Délégués des enseignants	Sabine DELVECCHIO RONCHI Sabine DOESSEGGER Beatriz GARCIA Pascale TAPPOLET JENNY	Promenades Jacques-Dalphin Promenades Jacques-Dalphin
Délégués de la commune	Damien ROCHETTE Patrick COPPEX Claudio SABATO	Service des Affaires sociales RBS Jacques-Dalphin RBS Promenades
Délégué GIAP	Fabien KLUNGE	Responsable de secteur

Invités permanents

Nicole COSSERON Françoise SUTTERLIN	Maison du Quartier de Carouge Coordinatrice pédagogique
--	--

17. Association de parents d'élèves de l'école Jacques-Dalphin (APE-JD)

L'association de parents d'élèves de l'école Jacques-Dalphin regroupe des parents bénévoles de l'école qui désirent établir une collaboration active entre les familles et l'école. Elle informe les parents sur différents aspects liés à l'école et contribue à une meilleure prise en compte des attentes des familles. Tout au long de l'année, l'association organise diverses activités pour les élèves.

Membres du comité

Rolf Hauri, Président
Isabelle Pasquier, Vice-Présidente
Arthur Bergmann, Trésorier
Camille Biéler Dellamula
Loucine Dessingy
Romuald Payraudeau
Sophie Pichon

Adresse de l'APE Jacques-Dalphin :

APE Jacques-Dalphin
Case postale 1865
1227 Carouge
CCP 12-14054-2

www.apejd.ch

18. Service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)

La mission du SSEJ est de promouvoir la santé et de veiller au développement optimal de tous les mineurs et jeunes adultes du canton. Il contribue à :

- l'éducation à la santé ;
- la prévention et détection d'éventuelles atteintes à la santé ou de comportements à risque ;
- l'orientation vers les services de prise en charge adéquats ;
- l'intégration des enfants et des jeunes ayant des besoins de santé spécifiques.

Les professionnels du SSEJ (médecins scolaires, infirmiers spécialisés, formateurs consultants, techniciens de la vue et de l'ouïe, diététiciens) sont à disposition de chaque élève et de ses parents pour toutes les questions concernant la santé.

N'hésitez pas à contacter la permanence du SSEJ, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Adresse du service de santé de l'enfance et de la jeunesse :

Rue des Glacis-de-Rive 11
Case postale 3682
1211 Genève 3

☎ 022 546 41 00 www.ge.ch/ssj

19. Office médico-pédagogique

Cet office regroupe des psychologues, des logopédistes et des psychomotriciens. Lors de difficultés constatées à l'école, l'enseignant peut conseiller aux parents de recourir à l'aide de ce service pour une consultation. Des collaborateurs de l'OMP assurent une permanence dans chacune des deux écoles afin que les enseignants puissent discuter avec eux des difficultés de certains élèves et des moyens à mettre en œuvre pour les dépasser.

Adresses de l'Office médico-pédagogique :

Direction générale
Rue David-Dufour 1
Case postale 50
1211 Genève 8

OMP Carouge
14 rue du Collège
1227 Carouge

Consultation de secteur annexe
48 rue Jacques-Dalphin
1227 Carouge

☎ 022 388 67 00

☎ 022 388 96 77

www.ge.ch/omp

20. Service dentaire scolaire (SDS)

Le service dentaire scolaire offre les prestations suivantes :

- une éducation à la santé dentaire pour tous les élèves ;
- un contrôle dentaire annuel gratuit à tous les élèves de l'école genevoise, de la 1^P à la 8^P, afin de dépister principalement les caries, ainsi que les malpositions des dents ;
- l'accès à des soins dentaires de qualité et à des tarifs adaptés aux conditions sociales des familles.

Adresse du service dentaire scolaire :

Rue du Glacis-de-Rive 11
Case postale 3111
1211 Genève 3

☎ 022 546 42 00

www.ge.ch/sds

21. Association des répétiteurs AJETA (ARA)

L'ARA assure des appuis individuels ou en petits groupes, donnés par des répétiteurs motivés et formés. Les prestations sont payantes et peuvent, dans certains cas, être subventionnées.

Adresse de l'ARA :

Boulevard des Philosophes 5 (3^{ème} étage)
1205 Genève

☎ 022 809 60 60

www.ararep.ch

22. Le Chaperon Rouge

Le Chaperon Rouge est un service payant de garde d'enfants à domicile qui intervient dans le canton de Genève, auprès d'enfants âgés de 0 à 12 ans.

Adresse du service de garde d'enfants de la Croix-Rouge genevoise :

Secteur enfants malades
Route des Acacias 9
1222 Genève 4

☎ 022 304 04 82 www.croix-rouge-ge.ch/services/rouge.html

23. Assurance pour accidents scolaires

Les élèves doivent être obligatoirement assurés contre les accidents scolaires.

Les élèves bénéficient d'une assurance accident scolaire **complémentaire** à votre assurance maladie/accident obligatoire (Lamal). Cette assurance ne prend en charge que les frais qui ne sont pas couverts par votre assurance. Les élèves sont assurés à titre complémentaire pour les accidents qui surviendraient à l'école et sur le chemin de l'école.

Les formalités à suivre en cas d'accident pour vos enfants sont les suivantes :

1. Auprès de l'école : déclarer l'accident immédiatement à la maîtresse de classe.
2. Auprès de la caisse maladie de votre enfant : faire les mêmes démarches que pour un cas de maladie (demande d'une feuille et remise des factures) pour la prise en charge du cas.
3. Lorsque vous aurez reçu le décompte final des prestations de votre caisse maladie, et afin d'obtenir le paiement de ces dernières, vous voudrez bien en adresser une copie à :

ALLIANZ ASSURANCES
Avenue du Bouchet 2
Case postale 40
1211 Genève 28
☎ 058 358 22 22

24. Effets personnels et dommages causés par des élèves :

Effets personnels

Les effets personnels des élèves (vêtements, sac, appareil électronique, etc.) ne font l'objet d'aucune couverture d'assurance par l'Etat et donc d'aucun remboursement.

Dommages causés par des élèves

L'Etat n'assure pas les élèves. En cas de dégât commis par un-des élèves identifié-s, la prise en charge relève de la responsabilité des parents et répondants légaux ou de leur assurance responsabilité civile.

25. Objets trouvés

De nombreux objets (vestes, chaussures, lunettes, clés, ...) sont régulièrement retrouvés dans l'enceinte de l'école.

Si le propriétaire n'est pas retrouvé, l'objet est déposé vers la salle des maîtres afin que l'enfant ou ses parents puissent venir le rechercher.

Il ne faut pas hésiter à venir les récupérer !

26. Adresses cantonales utiles

Enseignement primaire		
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) Enseignement primaire Chemin de l'Echo 5a 1213 Onex	☎ 022 327 04 00	www.ge.ch/primaire
Office de la Jeunesse et de l'enfance (OJ)		
Service des loisirs Educatifs (SLE) Route des Franchises 19 1203 Genève	☎ 022 546 21 00	www.geneve.ch/slj service.loisirs@etat.ge.ch
Autres services :		
Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) Boulevard des Promenades 20 1227 Carouge	Tél. 022 309 08 20	www.giap.ch giap.pascolaire@acg.ch
CCA – Secteur Assurances Rue du Stand 15 Case postale 3937 1211 Genève 3	Tél. 022 546 06 40	

27. ETIDEP

Vous trouverez, sur les pages de l'établissement, les procès-verbaux des séances du Conseil d'établissement, mais également le présent document et les décharges en cas de rendez-vous pris sur le temps scolaire.

<http://icp.ge.ch/ep/etidep/spip.php?rubrique846>

28. Quelques dates importantes

Epreuves cantonales

Passation	4P	6P	8P
Mercredi 20 mai			Français
Jeudi 21 mai			Français
Mercredi 27 mai			Mathématiques
Jeudi 28 mai		Français	Mathématiques
Vendredi 29 mai		Français	Allemand
Lundi 1 ^e juin	Français	Mathématiques	
Mardi 2 juin	Français	Mathématiques	
Jeudi 4 juin	Mathématiques	Allemand	
Vendredi 5 juin	Mathématiques		

Remise des livrets scolaires

1 ^e trimestre	25 novembre 2014 ⁴
2 ^e trimestre	10 mars 2015
3 ^e trimestre	8P : 12 juin 2015 ⁵ 1P à 7P : 19 juin 2015

Inscriptions au CO :

Durant la semaine du 22 juin 2015

⁴ Pour les 1P et 2P, entre le 30 octobre et le 18 décembre, lors d'un entretien avec les parents

⁵ Date avancée en raison des inscriptions CO

29. Règlement de l'établissement

Ce règlement rappelle et complète :

le « Règlement sur la surveillance des mineurs » et
le « Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21 »

COMPORTEMENT

Il est **indispensable** :

- de s'adresser avec respect à autrui
- d'obéir à tous les adultes professionnels de l'établissement
- de venir à l'école dans une tenue adéquate

Il est **interdit** :

- de porter atteinte à soi-même et aux autres (insultes, coups, provocations, menaces, etc.)

SECURITE

Il est **indispensable** :

- de plier la trottinette avant d'entrer dans le préau
- de rester dans les limites du préau pendant les heures scolaires
- d'employer des ballons souples pour jouer (ni cuir, ni similiball)
- d'utiliser les ballons aux endroits prévus à cet effet

Il est **interdit** :

- de courir dans les couloirs et les escaliers
- de faire usage d'objets potentiellement dangereux dans le préau : trottinette, vélo, patins à roulettes, parapluie, etc.
- de grimper ailleurs que sur les jeux prévus à cet effet
- de lancer des boules de neige ou tout autre objet (cailloux, marrons, pives, etc.)
- de rester ou de revenir dans le bâtiment après les heures scolaires sans l'autorisation d'un professionnel de l'établissement

ORGANISATION

Il est **indispensable** :

- de manger son goûter à l'extérieur du bâtiment scolaire
- de prendre soin du matériel et des locaux

Il est **interdit** :

- d'utiliser des appareils de communication mobile dans le préau
- de jouer à tout jeu électronique pendant la récréation (DS, I Pod, etc.)

Les manquements à ces règles seront signalés et pourront entraîner une sanction éducative de la part de tous les professionnels de l'établissement.

En dehors des heures scolaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Toutefois, ce règlement reste en vigueur jusqu'à la fin des activités du parascolaire.

30. Plans des écoles

Ecole des Promenades



Ecole Jacques-Dalphin

Salle 23 Cours de langue					WC	Salle 30 Parascolaire
		Ascenseur				
3 ^{ème} étage						
Salle 24 Cours de langue	Salle 25 Infirmière	Salle 26 Economat	Travaux manuels	Salle 27	Salle 28	Salle 29 Couture

Salle 14 Ntamushobora Complémentaire					WC	Salle 22 Tappolet Jenny 7P
		Ascenseur				
2 ^{ème} étage						
Salle 15 Guéron 6P	Salle 16 Dépôt	Salle 17 Devaud Classe d'accueil	Salle 18 Berthod ECSP	Salle 19 Isaac ECSP	Salle 20 Economat	Salle 21 Lateo 7P

Salle 5 Palazon 8P					WC	Salle 13 Guida 5P
		Ascenseur				
1 ^{er} étage						
Salle 6 Antonioli/Isaac 3P	Salle 7 Heiz Directeur	Salle 8 Parascolaire ES	Salle 9 Salzmann/Doessegger 2P	Salle 10 Plancherel 4P	Salle 11 Economat	Salle 12 Alexandre Inacio 1P

Salle 1 Parascolaire	Préau couvert				WC	Préau couvert		Salle 4 Polyvalente
		Ascenseur						
Rez-de-chaussée								
← Préau Jura						Préau Salève →		
Salle 2 Monnier 1P	Salle 3 Parascolaire	Rythmique	Salle des maîtres	Infirmierie	M. et Mme Coppex RBS			

31. Notes personnelles

